

Sites ruraux « Directive »

Compte rendu de la réunion du 12 Janvier 2012

Horaire : 9h30 – 13h00

Lieu : MEEDDM – salle 31N47, Grande Arche, paroi Nord

Animation : Eva Leoz – LCSQA-INERIS

Secrétariat : Alexandre Albinet – LCSQA-INERIS

Liste de présence

Alexandre Albinet	alexandre.albinet@ineris.fr	LCSQA-INERIS	X
Antonin Mahévas	amahevas@airbreizh.asso.fr	AASQA-Airbreizh	X
Clément Bret	cbret@atmo-rhonealpes.org	AASQA-Air Rhône Alpes	X
Elise Chappaz	elise.chappaz@developpement-durable.gouv.fr	MEDDTL	X
Emmanuel Jantzem	emmanuel.jantzem@air-lorraine.org	AASQA-AIR Lorraine	X
Eve Chretien	eve.chretien@atmo-ca.asso.fr	AASQA-ATMO Champagne Ardennes	X
Eva Leoz	eva.leoz@ineris.fr	LCSQA-INERIS	X
Florent Hosmalin	hosmalin@ligair.fr	AASQA-LIG'AIR	X
François Mathé	francois.mathe@mines-douai.fr	LCSQA-EMD	X
Laurence Rouil	laurence.rouil@ineris.fr	INERIS	X
Olivier Favez	olivier.favez@ineris.fr	LCSQA-INERIS	X
Patrice Coddeville	patrice.coddeville@mines-douai.fr	LCSQA-EMD	X
Patrice Colin	colin@ligair.fr	AASQA- LIG'AIR	X
Pierre Yves Robic	pierre-yves.robic@oramip.org	AASQA-ORAMIP	X
Stéphane Sauvage	stephane.sauvage@mines-douai.fr	LCSQA-EMD	X
Stéphane Verlhac	stephane.verlhac@ineris.fr	LCSQA-INERIS	Ex cu sé

Note : Les présentations effectuées par les différents intervenants sont disponibles sur le site web du LCSQA sur la page de la Réunion « Sites Ruraux Directive » avec tous les documents concernant la réunion du 12 Janvier 2012.

1. Etats des lieux et point d'avancement des sites « Directive »

- Rappel contexte réunion + tour table
- Présentation des 6 sites ruraux « directive » et détails sur les prélèvements et mesures réalisés dans ce cadre :

Mesure	ATMO CA	ORAMIP	LIG'AIR/ATMO Auvergne	Air Rhône Alpes	Air Breizh	Air Lorraine
HAP filtre	1j/7	1j/7	1/7	1j/7	1j/7	1j/7
Métaux filtre	2 fois 14j/mois	2 fois 14j/mois	2 fois 14j/mois	2 fois 14j/mois	2 fois 14j/mois	2 fois 14j/mois
HAP dépôts				1 mois (Mars 2011)		
Métaux dépôts	2 fois 14j/mois	2 fois 14j/mois		1 mois (Mars 2011)		
Hg gazeux						
Hg dépôts						
Spéciation PM.5	1j/7 (CAMERA)	1j/7 (CAMERA)	1j/7	1j/7	1j/7	1j/7

- o HAP (1 j /7) pour tous
- o Métaux : 2*14 j/mois
- o HAP et métaux dépôts (1 mois environ) (Air Rhône-Alpes a démarré en Mars 2011), Métaux (ORAMIP, ATMOCA démarré depuis 2003).
- o Hg à initier réellement (pertinence ? question à traiter lors de la révision de la directive ?)
- o Spéciation : 1 j /7

2. Stratégie EMEP et relation Directive-EMEP. Stratégie des campagnes de mesures et liaison avec la modélisation.

- Présentation de Laurence Rouil sur EMEP. (Sites de mesures EMEP.pdf, 4 Impl_Strategy_TFMM_EMP2010_WAa.pdf)

- o Historique : depuis les années 70.
- o Cibles : acidification, eutrophisation, pollution photochimique, métaux lourds, POPs, aérosols et PM.
- o Convention Goteborg : réduction des émissions et des impacts => Réseau EMEP pour mesures.

- o Stratégie EMEP actualisée pour 2010 – 2019.
- o Intérêts d'EMEP pour les enjeux internationaux dont les directives UE, le changement climatique, les protocoles liés aux POPs, la pollution arctique, l'environnement marin et WMO (GAW).
- o Critères stricts pour localisation des sites (sites ruraux vrais !). Coordination par Nilu (Norvège). 9 stations en France (niveaux 1 à 3).
- o Haute résolution temporelle. Méthodes de mesures et analyses référencées.
- o Enjeux actuels majeurs : spéciation PM + profils verticaux (pour modélisation)
- o Stratégie découpée en différents niveaux : 1. Obligatoire, 2. Un site par pays, 3. Programme de recherche (ex : Puy de Dôme).
- o Fortes collaborations avec les équipes nationales et les programmes de recherche notamment pour les campagnes de mesures (1 mois hiver + 1 mois été) (objectif : validation des modèles).
- o Participation de la France pour 2012-2013. Spéciation PM + précurseurs AOS. Manque le financement (ADEME finançait avant, maintenant elle est peu favorable).
- o Financement de la part des Etats. France 2^{ème} (via MAE) contributeur après l'Allemagne (contribution de chaque pays)
- o EMEP : par de coupure de taille sur PM (TSP) car non pertinent (historique et modélisation par exemple). EMEP met en avant la qualité scientifique des données (pas de retour possible dessus !). EMEP accepte néanmoins la remontée des données en PM₁₀ et PM_{2.5}.
- o Prélèvement quotidien recommandé par EMEP (à l'inverse de la directive lié problèmes de coûts)
- o Mesure des COVs en site rural. Pour EMEP les mesures en milieu urbain sont peu pertinentes.
- o Mesures complémentaires :
 - BC (short-lived climate forcers),
 - Composition chimique des précipitations,
 - Composés azotés (eutrophisation),
 - POPs,
 - Hg.

- *📄 Questionnements récurrents pour EMEP, AQUILA et CEN/TC 264 sur les différences entre les normes EN et les pratiques EMEP => Cohérence, valeur scientifique, comparaison des données, coût.*

3. Métrologie et méthode mesures : « Directive » (normes) vs MERA/EMEP France.

Remarque : Cf également « Sites ruraux methodes Directive vs EMEP_2012 GT 2012 janvier.xls »

La discussion s'engage sur la périodicité des prélèvements.

Actuellement les prélèvements ont lieu 1j/7 (tous les lundis de 9:00 à 9:00) pour tous les polluants. Ce mode de fonctionnement a été instauré pour des questions de coûts, mais cela ne satisfait pas aux critères de la 4^{ème} Directive fille, de la Directive unifiée 2008/50/CE et du guide du GT «échantillonnage et reconstitution des données» (les prélèvements doivent être uniformément répartis sur la semaine et sur l'année).

Une stratégie de prélèvement de 1j/6 permettrait de satisfaire à ces exigences, tout en limitant l'impact financier et en laissant une plus grande marge d'erreur quant au taux de fonctionnement requis par les directives. Il faut noter qu'il est impossible pour les AASQA concernées de venir récupérer le filtre juste après prélèvement dans ce mode de fonctionnement (1j/6). Il a été convenu de ne pas modifier le planning de ramassage des échantillons. Ce mode de fonctionnement ne devrait pas poser de problèmes quant à la qualité des données pour les HAP et les métaux. En revanche, pour les anions/cations et EC/OC dans les PM_{2.5} des questionnements sur des possibles artéfacts liés au stockage des filtres dans les préleveurs DA80 après échantillonnage subsistent (e.g. Cas de Revin, avec suspicion de contamination des filtres dans une cabine neuve).

Relevé de décisions (métrologie et stratégie) :

- HAP air ambiant (PM₁₀)
 - o Norme NF EN 15549
 - o 24 h, 9 h – 9 h
 - o Prélèvement 1j/6 et coordination de toutes les stations (même jour pour tous les sites) => Démarrage commun le Dimanche 5 Février 2012 (un planning a été envoyé aux AASQA),
 - o Ramassage des filtres 1 fois par semaine (le mardi de chaque semaine),
 - o Tous les DA-80 en station ou réfrigérés (T° < 20°C),
 - o Suivi de la T° au niveau du stockage des filtres.
- Métaux air ambiant (PM₁₀)
 - o Norme NF EN 14902 + NF EN 15852 (Hg gazeux)
 - o 2*14 jours par mois
 - o Hg gazeux : il convient de ne pas se lancer pour l'instant car les niveaux de concentrations sont très faibles et la pertinence scientifique de telles mesures est sujette à discussion (à faire remonter au GT stratégie en vue de la révision de la directive).
- Spéciation PM_{2.5} : Anions/Cations + EC/OC
 - o 1 j/7, du lundi au mardi. Ce mode de fonctionnement est mis en place dans l'attente des résultats des tests sur un éventuel impact qualitatif de la stratégie

de prélèvement adoptée de 1j/6 avec le fait que le filtre échantillonné est stocké quelques jours dans le préleveur DA80 avant ramassage par les AASQA concernées.

- o 24 h, 9 h – 9 h
- o Prélèvements supplémentaires pour conformité de la directive vis-à-vis du taux de fonctionnement effectif.
- o Protocoles d'analyse équivalents.
- o Harmonisation des protocoles de validation et traitement de données + préparation du report des données de 2011 d'ici Mars 2012 (Sauvage et Favez). Prise en compte des blancs à rediscuter.
- o Des tests (artéfacts liés au stockage en station après prélèvement, blancs de terrain) seront réalisés d'ici mi-2012 (Coddeville, Sauvage et Favez).

- PM_{2.5}

- o Norme NF EN12341, ou mesure automatique équivalente, aussi bien pour EMEP que pour les sites de la Directive.

- Dépôts

- o Normes NF EN 15980 (HAP), NF EN 15841 (Métaux) / NF EN 15853 (Hg)
- o Les AASQA doivent contacter rapidement leurs laboratoires d'analyse respectifs pour valider la faisabilité de l'application des normes citées ci-dessus, afin de démarrer les mesures au plus vite.
- o HAP : flacon + entonnoir
- o Métaux : Wet-only (2 sites MERA) ou flacon + entonnoir
- o Un envoi des références à toutes les AASQA impliquées du matériel à acquérir sera effectué (Albinet)
- o Envoi des échantillons au laboratoire d'analyse => nécessité d'une glacière dont les références seront communiquées aux AASQA

 - ***Une mise à jour de la liste des procédures communes de prélèvements et d'analyses adoptées sera faite puis diffusée pour la fin du mois***

4. Financement des sites EMEP et « Directive ».

- Les AASQA doivent, le cas échéant, vérifier rapidement qu'elles ont inclus les montants relatifs aux coûts de fonctionnement et coûts analytiques concernant ces sites ruraux. Ensuite, il faudra également contrôler l'enveloppe et les montants alloués par la DREAL pour le financement de ces sites (prévisions de financement et montants).

- En particulier, il convient de noter que les mesures dans les dépôts n'ont pas toujours été prévues. Ainsi, le chiffrage du coût des analyses des dépôts pour l'année 2012 est à faire par

chaque AASQA. Si ce coût était déjà prévu dans le financement l'indiquer. Il faudra ensuite faire remonter ce budget au ministère pour la fin du mois, pour modification éventuelle des dotations des AASQA pour 2012.

- La distribution et la fourniture des filtres (Tissu quartz Qat-up 2500, Pall) par le LCSQA pour la spéciation anions/cations et EC/OC sont maintenues.
- Le financement des sites ruraux nationaux inclue les mesures des PM_{2.5} (masse totale) au même titre que les autres polluants.
- A ce jour, le financement des deux sites EMEP (Revin et Peyrusse-Vieille) est assuré par l'ADEME. De ce fait, le financement des polluants réglementaires au titre des directives le sont également. De plus, le financement des analyses pour la spéciation des PM_{2.5} sont faits dans le cadre d'une convention avec LGGE et l'EMD portant sur 2011-2013. Il a été confirmé que les mesures réglementaires effectuées sur les six sites ruraux nationaux doivent d'une part, respecter les directives en vigueur et d'autre part, être remontés dans la future base des données nationale. A ce titre les deux AASQA concernées (ORAMIP et ATMO CA) ont souhaité confirmation auprès du ministère quant à leur responsabilité vis-à-vis de ces données ainsi que vis-à-vis de la périodicité de la diffusion comme indiqué dans l'arrêté du 21 octobre 2010 (voir ci-dessous), ce qui a été confirmé.

5. Remontée des données en attendant la nouvelle base des données

- Robic : Un problème d'accessibilité des données des mesures réglementaires est à noter pour les AASQA MERA/EMEP (délai d'obtention de l'ordre d'1 an).

Relevés de décisions :

Afin de permettre aux AASQA de communiquer les données relatives à ces six sites ruraux régulièrement (voir arrêté) il a été décidé :

- Envoi des données **brutes** par les laboratoires d'analyse (avec ou sans transite par l'EMD pour les sites EMEP, en fonction de l'optimisation de la mise à disposition des données) tous les 3 mois (en première approche. A ajuster en fonction des délais d'analyse ...).

Pour rappel, la validation et le traitement des données pour EMEP peut différer de ceux des directives. Il a été décidé que les données brutes seront envoyées aux AASQA pour une validation en lien avec le LCSQA (EMD et INERIS) selon les directives, et que l'EMD se chargera à partir des mêmes données brutes de faire la validation pour EMEP.

- Une fois que la nouvelle base de données nationale sera opérationnelle les AASQA devront faire remonter les données par ce moyen,
- Les référencements des échantillons sont à harmoniser.

Remarque : rappel des exigences de la future norme sur les données (cf. « *AC et ECOC PM2.5 sites ruraux.pdf* ») (e.g. Anions/Cations : concentrations à exprimer en volume réel).

6. Remarques diverses.

- Mathé : Question sur l'appellation de ces six sites => Décision : Rural national

7. Fin de la réunion

Date de la prochaine réunion : 21/06/2012 de 10 h à 13 h. Lieu : MEDDTL – salle 31N47, Grande Arche, paroi Nord